

Règlement du Club Boussu Gym

Ci-dessous vous trouverez le règlement d'ordre intérieur de notre club. Lors de la signature d'une fiche d'inscription ou de l'inscription en ligne, vous acceptez ce règlement en toute connaissance de cause.

1. Règlement concernant la cotisation & l'assurance

L'assurance. En début de saison, le Club Boussu Gym affilié à la FfG (Fédération francophone de Gymnastique et de fitness) est tenu de prendre à la fédération une licence pour chaque membre.

Le prix de cette licence, ainsi que les frais administratifs sont compris dans le prix de la cotisation. Cette dernière est non remboursable.

La licence est valable du 1^{er} septembre au 31 août de la saison sportive en cours.

Cette licence intègre une assurance qui couvre le membre dans toutes les activités sportives ayant un lien avec le club ou la fédération.

Tout incident ou blessure au cours de l'entraînement doit obligatoirement être signalé au moniteur en fin de séance ou prévenir le secrétariat ou tout autre personne responsable du club au plus tard le lendemain matin. En aucun cas, une déclaration ne sera remise au prochain cours. Toutes les déclarations d'accident doivent être remises dans les 7 jours auprès du secrétariat ou du moniteur.

La cotisation annuelle varie pour chaque membre en fonction du nombre de séances et du nombre d'heures. Elle se règle au plus tard le dernier jour du mois de l'inscription.

Compte bancaire du club : BE13 0015 6240 2339

Lors du paiement, veuillez préciser le NOM et PRENOM du membre uniquement !

Les cotisations sont dues pour la saison sportive. Il est tenu compte également du fait que certains cours peuvent être annulés en raison des besoins scolaires, électoraux ou autres qui peuvent nous être imposés par l'administration communale.

Dans la mesure des possibilités des salles, le club fera son possible pour récupérer les heures perdues mais sans aucune obligation.

La cotisation est perçue en début de saison pour l'année. En cas de désistement d'un membre en cours d'année, la cotisation reste due dans sa totalité au Club Boussu Gym.

Une absence prolongée pour raison médicale ou cas de force majeure pourra éventuellement, après accords du trésorier et de la présidente, faire l'objet d'un remboursement de la cotisation pour cette période.

2. Horaire & salles

Règlement lors des cours

- Les entraînements commencent et terminent à l'heure dite, aucune surveillance n'est exercée en dehors des heures d'entraînement. Chaque parent ou personne responsable devra déposer et reprendre son/ses enfant(s) dans le hall d'entrée (Attention : certaines personnes ne respectent pas encore cette consigne. Pensez à leur sécurité surtout en hiver dès que le soir tombe).
- Le club déclinera toute responsabilité envers les enfants déposés et laissés sans surveillance à l'extérieur des salles.
- **Si un parent ou tout autre personne responsable de l'enfant arrive en retard pour reprendre celui-ci à la fin de l'entraînement, cette personne est tenue d'en informer le**

moniteur responsable en appelant ou en envoyant un SMS sur son GSM (numéro de GSM des moniteurs remis aux parents en début de saison).

- Tous les enfants seront munis d'une tenue adéquate pour les cours (maillot pour les filles, short + léotard ou t-shirt pour les garçons). Les filles devront obligatoirement nouer leurs cheveux avant le début du cours. Les cours se donnent pieds nus. Les bijoux sont interdits (sauf boucle d'oreilles de type clous d'oreilles).
- Les enfants peuvent boire mais uniquement à l'entrée de la salle, et en aucun cas dans la salle d'entraînement.
A mettre dans le sac : une bouteille d'eau (sont à proscrire : coca, limonade, grenadine...)
Quand ils quittent le vestiaire, ils veilleront à ce qu'il soit propre (ramasser les papiers, cartons à boissons, bouteilles,...)
- Les gymnastes ne peuvent monter sur les engins sans en avoir reçu l'autorisation des moniteurs.
- Chaque membre se doit de rester dans son groupe. Toute mauvaise attitude ou comportement non approprié sera immédiatement sanctionné.
- Ils se doivent entraide et soutien, sans tenir compte des différences de niveau.
- Il est important que vous, parent, ayez régulièrement contact avec les moniteurs qui s'occupent de vos enfants. C'est souvent à la fin des entraînements que les moniteurs font passer les informations. Cependant, **suite à plusieurs désagréments, plus aucun parent n'est autorisé dans la salle durant les entraînements.**

Les cours ont lieu aux endroits et heures indiqués en début d'année. En fonction des circonstances, les horaires, salles et désignation des moniteurs peuvent être modifiés par le Conseil d'Administration. Les membres seront avertis de la manière la plus appropriée.

Les membres seront présents 15 minutes avant l'entraînement et ne quitteront celui-ci qu'après rangement complet du matériel et des vestiaires.

La pratique du sport doit rester un délasserment. Cependant toute perturbation de l'entraînement ou manque de respect vis-à-vis d'un moniteur, d'un membre ou du matériel peut être sanctionné par une suspension partielle, voire définitive de l'entraînement.

3. Congés & stages

Les congés du club : Le 27 septembre ; le 11 novembre ; le jeudi de l'Ascension ; le 1^{er} mai et le lundi de Pentecôte

Les périodes de vacances : Toussaint, Noël-Nouvel an, Carnaval et Pâques

Des stages seront organisés pendant les vacances scolaires. La participation aux stages, payants, n'est pas obligatoire.

Ils seront organisés lors des périodes de vacances de la manière suivante :

- Groupes compétitifs : du lundi au jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 9h à 16h
- Groupes non-compétitifs : du lundi au vendredi de 13h à 16h.
- Groupes baby'gym et gym'base : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Une inscription pour la participation à ces stages est obligatoire. Elle se fait par mail à l'adresse suivante : ClubBoussuGym@outlook.com

Nous acceptons les documents de mutuelle pour les stages sportifs. Ceux-ci sont à donner au moniteur en charge du stage au plus tard le 2^{ème} jour du stage et vous sera remis le dernier jour.

4. Compétitions

La participation aux compétitions n'est nullement obligatoire sauf si votre enfant est inscrit dans un groupe compétitif.

Lors des compétitions, les parents se rendent eux-mêmes par leur propre moyen au lieu indiqué par l'entraîneur. Le club n'intervient pas pour le transport.

Les entraîneurs sont compétents pour désigner les enfants participants aux compétitions.

5. Remboursements de mutuelle

N'oubliez pas de rentrer vos documents de mutuelles. Nous les acceptons durant toute la saison gymnique à la condition suivante : que votre enfant soit en ordre de cotisation complète (si seul l'acompte a été versé, ce document ne sera pas complété). Il est même possible de rentrer des documents de mutuelles jusqu'à 2 années antérieures. Cependant, nous sommes tous bénévoles, moniteurs comme membres du CA, le délai de remise de ceux-ci est donc d'environ 1 mois. Les documents sont à récupérer auprès du/des moniteur(s) de votre enfant. Merci de votre compréhension.

6. Votre aide est précieuse

Les cotisations sont essentielles à la bonne vie du club. Elles nous permettent de faire fonctionner le club avec du matériel de qualité (matériel coûteux), de louer les salles d'entraînement et de gérer correctement le club.

Le club fonctionne également grâce aux bénévoles qui, lors des championnats et diverses manifestations, nous donnent généreusement de leur temps libre pour la réussite de ces activités. Une heure de votre temps libre lors d'une activité organisée par notre club peut être suffisante et représente beaucoup pour nous.

Une aide des parents pour le montage ou démontage du matériel lors des entraînements est également la bienvenue.

La signature d'une fiche d'inscription ou l'inscription en ligne implique l'adhésion au présent règlement.